



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016

Date de convocation : 14/06/2016	L'an deux mille seize Le 20 juin 2016 à vingt heures quatre
Date d'affichage : 24/06/16	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel SCICLUNA, Maire.
Nombre de conseillers	Étaient présents (28) : Monsieur Michel SCICLUNA Mesdames Catherine AUBIJOUX - Sylviane BOENS - Gilberte BLUM - Valérie CHANTELAUZE - Chrystiane CHEVALLIER - Roselyne CHIROSSEL - Corine FOUCTEAU - Michelle GUYOT - Claudine JIMENEZ - Caroline POURVU - Aude TALABARDON - Catherine TAURELLE - Anne-Marie VASLIN Et Messieurs Charles ABALLEA - Jean-Pierre ALCIERI - Youssef AFOUADAS - Francis BREGEARD - Jean-Luc DUCERF - Olivier FABRE - Frédéric GRIZARD - Gérard LEFEBVRE - Stéphane LEMOINE - Dominique LETOUZE - Jack NOURY - Christian PASQUIER - Michel SCICLUNA - Robert TROUILLET
En exercice	40
Présents	28
Pouvoirs	6
Votants	34
Absents	6
	Monsieur Jean-Louis DEHAECK a quitté la séance à 20 h 55. Il a pris part au vote jusqu'au point X de l'ordre du jour. Absent(s) ayant donné un pouvoir (6) : Mme Claudine CAGNIEUL a donné pouvoir à M. Gérard LEFEBVRE Mme Sandrine DA MOTA a donné pouvoir à Mme Catherine AUBIJOUX Mme Catherine LE COARER a donné pouvoir à M. Jack NOURY Mme Fabienne SCHOLENT a donné pouvoir à M. Stéphane LEMOINE M. Dimitri BEIGNON a donné pouvoir à M. Youssef AFOUADAS M. Yoann DEBOUCHAUD a donné pouvoir à M. Michel SCICLUNA Absent (s) n'ayant pas donné de pouvoir (6) : Mme Sonia ROUSSELLE - Mme Corinne VERGER M. Frédéric BELLANGER - M. Hugues BERTAULT - M. Guy BORDIER M. Olivier FABRE
N° 16/113	formant la majorité des membres en exercice. Secrétaire de séance : M. Charles ABALLEA

TARIFS DES SERVICES PUBLICS 2016

RAPPORTEUR : M. Jean-Luc **DUCERF**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE :

Considérant que la commune d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN gère un certain nombre de services publics administratifs facultatifs dont les modalités d'accès et les tarifs doivent être fixés par le Conseil Municipal.

Considérant qu'il convient de fixer

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Transmis au Représentant de l'Etat.

l'ensemble des tarifs des secteurs suivants : Cimetière ; Scolaire ; Culture ; Domaine Public ; Marché ; Chapiteaux ; Salles Communales ; Taxis ; Administratif.

Considérant qu'il semble opportun d'actualiser les tarifs à la même date, soit le 1^{er} août 2016.

Compte-tenu de la densité de l'ordre du jour, M. le Maire propose que l'ensemble des tarifs soient votés en intégralité.

Après en avoir délibéré, à la majorité, (2 abstentions)

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'avis favorable de la commission communale « Politique Financière et Logistique Interne Associative » du 30 mai 2016 ;
- VU la présentation effectuée par M. DUCERF.

ARTICLE 1 : Décide de fixer les tarifs des différentes prestations à la population à compter du 1^{er} août 2016, comme suit :

CIMETIÈRE Secteur d'Auneau		
1 - Inhumation		
Durée de la Concession	Concession nouvelle	Inhumation Supplémentaire autre que la première (urne ou cercueil)
15 ans	110 €	30 €
30 ans	210 €	55 €
50 ans	420 €	110 €
2 - Columbarium		
Durée de la Concession		
15 ans	530 €	100 €
30 ans	740 €	110 €
Vacation funéraire	25,50 €	

CIMETIÈRE Secteur de Saint-Symphorien		
1 - Inhumation		
Durée de la Concession	Concession nouvelle	Inhumation Supplémentaire autre que la première (urne ou cercueil)
15 ans	110 €	30 €
30 ans	150 €	70 €
50 ans	250 €	100 €
2 - Columbarium		
Durée de la Concession		
15 ans	110 €	55 €
30 ans	300 €	150 €

CIMETIÈRE Secteur de Bleury		
1 - Inhumation		
Durée de la Concession	Concession nouvelle	Inhumation Supplémentaire autre que la première (urne ou cercueil)
15 ans	110 €	30 €
30 ans	150 €	70 €
50 ans	250 €	100 €

* * * *

SCOLAIRE	
1 – CLASSES DÉCOUVERTE	
Quotient Familial Mensuel	% de participation des familles
Inférieur ou égal à 450€	15%
Supérieur ou égal à 451€ et inférieur ou égal à 550€	25%
Supérieur ou égal à 551€ et inférieur ou égal à 650€	35%
Supérieur ou égal à 651€ et inférieur ou égal à 750€	50%
Supérieur ou égal à 751€	70%
Extérieurs ou revenus non communiqués	100%

Le % de participation de la commune s'opère après prise en compte de la participation éventuelle du Conseil Départemental.

En précisant que le quotient familial résulte de la formule suivante :

Ressources 2015 (déclarées sur la feuille d'impôt) / 12 mois + allocations familiales mensuelles les plus récentes

Nombre de personnes vivant au foyer

(Sachant que pour une famille monoparentale, une part supplémentaire sera octroyée)

1°) pour les familles de la commune

A noter que pour les familles de la commune ayant au moins deux enfants [cas de jumeaux par exemple] participant au séjour, il est voté une réduction de la contribution financière des parents, en pratiquant un abattement de 10 %, au titre du second enfant, sur le barème voté (participation normale pour le premier enfant).

Chaque année le paiement s'effectuera en 3 mensualités successives.

2°) pour les familles extra-muros :

La participation familiale par enfant est fixée pour le séjour complet au tarif réel à charge pour les familles concernées de solliciter le cas échéant, une participation financière de leur commune de résidence.

SCOLAIRE	
2 – ÉTUDE SURVEILLÉE	
Séance étude surveillée - habitants de la commune	2,35 €
Séance étude surveillée – habitants hors commune	3,85 €

- L'inscription se fait à l'année
- Les familles choisissent un forfait de 1, 2 ou 3 jours
- Le paiement se fait par période de vacances et d'avance sur la base du tarif journalier multiplié par le nombre de jours choisi par les familles.

SCOLAIRE	
3 – RESTAURANT SCOLAIRE Secteur d'Auneau	
1 ou 2 enfants	3,15 €
A partir du 3 ^{ème} enfant	3,00 €
Repas exceptionnel	3,15 €
Repas adulte	5,35 €
Repas PAI (panier repas)	1,10 €
Repas du personnel communal	3,00 €
Repas enfants extérieurs Auneau	6,20 €

SCOLAIRE	
3 – RESTAURANT SCOLAIRE Secteur de Bleury-Saint-Symphorien	
Repas rationnaire	3,50 €
Repas adulte	7,30 €

SCOLAIRE	
4 – ACCUEIL PERISCOLAIRE Secteur de Bleury-Saint-Symphorien	
½ journée	4,90 €
Journée	8,65 €

CULTURE		
1 - ECOLE DE MUSIQUE		
Enseignement	Commune (tarif annuel)	Hors Communes (tarif annuel)
Inscription et formation musicale et pratique d'ensemble (orchestre ; chorale)	77 €	134 €
1 ^{er} Instrument	77 €	134 €
2 ^{ème} Instrument	77 €	134 €
Soit		
Inscription et formation musicale et pratique d'ensemble (orchestre ; chorale) + 1 instrument	154 €	267 €
Inscription et formation musicale et pratique d'ensemble (orchestre ; chorale) + 2 instruments	231 €	400 €

- Il est à souligner qu'un tarif dégressif à hauteur de 10% de réduction sera calculé sur les tarifs.
- dès la deuxième personne de la famille inscrite ;
- Les élèves participants à l'Harmonie bénéficient de la gratuité.

CULTURE		
1 - ÉCOLE DE MUSIQUE (suite)		
Location d'instruments	Commune (tarif annuel)	Hors Communes (tarif annuel)
1 ^{ère} année de location	38 €	44 €
2 ^{ème} année de location	44 €	49 €
3 ^{ème} année de location	48 €	54 €
4 ^{ème} année de location	53€	63 €

CULTURE				
2 - MÉDIATHÈQUE				
	Habitants de la Commune	Habitants du Canton	Habitants hors Canton	Carte Collective hors département
Moins de 18 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
A partir de 18 ans	13 €	16 €	26 €	51 €
Remplacement de carte perdue ou abîmée	2€ (carte valable 1 an à compter de la date d'inscription)			
Matériels dégradés ou non rendus (forfait)	Livre :		16 €	
	C D :		16 €	
	D V D :		41 €	

L'abonnement à la médiathèque sera gratuit pour les habitants de la commune, demandeurs d'emplois et les étudiants.

La Médiathèque Désiré Klein procède plusieurs fois dans l'année à une opération de désherbage dans le cadre de l'actualisation de ses collections, indispensable à la bonne gestion du fonds. Il convient que le Conseil Municipal fixe les tarifs des documents suivants : livres adultes, livres jeunesse, magazines.

Type de Document	Tarif
Livre adulte	1€
Livre Jeunesse	1€
Magazine	1€

Un quota de 10 gratuits adulte a été fixé par école (publiques et/ou privées) dans le cadre de demandes éventuelles des Associations des Parents d'Elèves pour les kermesses.

DOMAINE PUBLIC		
1 – Occupation domaine public – Terrasses (Tarifs annuels)		
Occupation permanente	Le m ²	21,10 €
Terrasses démontables	Le m ²	15,80 €
Terrasses sans parquet ni structure	Le m ²	10,55 €
2 – Vide-Grenier		
Les particuliers	Le mètre linéaire	4,20 €
DOMAINE PUBLIC (SUITE)		
3 – Commerçants de la Saint-Côme		
Par journée d'occupation pour les commerçants hors commune	8 mètres linéaire	52,00 €
Par journée d'occupation pour les commerçants de la commune (en rapport avec leur activité commerciale)	4 mètres linéaire	GRATUIT
Associations locales : gratuité après accord et/ou invitation de la Commune	8 mètres linéaire	GRATUIT
4 – Occupation commerciale temporaire du domaine public (Ex. : Bât. temporaire)		
Par mois	Le m ²	20,70 €

* * * *

MARCHÉ

- **Pour les "abonnés" du marché hebdomadaire, à raison d'une demi-journée :**
Les abonnés doivent payer leur emplacement par trimestre. Le règlement est sollicité au début de chaque trimestre et non remboursable en cas d'absence

Par mètre linéaire d'étalage	1,02 €
Participation pour nettoyage et collecte des déchets (par mètre)	0,31 €
Taxe de 6% au profit de l'Association pour la Publicité et Promotion des Marchés d'Eure-et-Loir	0,06 €
sous -total par mètre linéaire et par 1/2 journée	1,39 €
Participation pour usage de l'électricité - forfait à la 1/2 journée	1,53 €

- **Pour les "occasionnels" du marché hebdomadaire, à raison d'une demi-journée:**

Par mètre linéaire d'étalage	1,22 €
Participation pour nettoyage et collecte des déchets (par mètre)	0,31 €
taxe de 6% au profit de l'Association pour la Publicité et Promotion des Marchés d'Eure-et-Loir	0,07 €
sous-total par mètre linéaire et par 1/2 journée	1,60 €
Participation pour usage de l'électricité - forfait à la 1/2 journée	1,53 €

- **Pour les "ventes au déballage" épisodiques, à raison d'une demi-journée:**
(exemples : camions d'outillages stationnant place du Champ de Foire)

Forfait par 1/2 journée	51,00 €
Participation pour nettoyage et collecte des déchets (forfait 1/2J.)	1,02 €
taxe de 6% au profit de l'Association pour la Publicité et Promotion des Marchés d'Eure-et-Loir	3,06 €
total par demi-journée	55,08 €

- Pour les Forains (manèges...) pour la durée consécutive de la manifestation

Par mètre carré au titre des manèges, chapiteaux et caravanes	1,03 €
participation pour nettoyage et collecte des déchets	0,31 €
taxe de 6% au profit de l'Association pour la Publicité et Promotion des Marchés d'Eure-et-Loir	0,06 €
total par mètre carré d'occupation	1,40 €

* * * *

CHAPITEAUX OU STATIONNEMENT DE CIRQUE	
Par Jour	110 €

* * * *

SALLES COMMUNALES				
DESIGNATION DES LOCAUX	TARIF			CAUTION
	Par journée En semaine (LMJV)	Forfait week-end (SD)		
<u>Salle d'Equilemont</u>				
Tarif unique pour l'ensemble	120 €	295 €		500 €
Utilisation commerciale	370 €			500 €
<u>Foyer Culturel</u>				
Tarif unique pour l'ensemble	740 €	1.060 €		1.000 €
Utilisation commerciale	1.060 €	1.600 €		1.000 €
<u>Espace « Dagron »</u>				
Salle de conférence (au RDC.) Utilisation	Tarif unique 520 €			1.000 €
	Par journée En semaine (LMJV)	Forfait week-end (SD)		
		<i>Habitants de la Commune</i>	<i>Habitants hors Commune</i>	
<u>Salle « Général Patton »</u>				
Tarif unique pour l'ensemble (avec couverts pour 100 personnes)		300 €	650 €	500 €
Utilisation commerciale	200 €			500 €
<u>Salle de Bleury</u>				
Tarif unique pour l'ensemble	120 €	250 €	400 €	500 €
Utilisation commerciale				

* * * *

TAXI

Redevance par an et par emplacement

100 €

* * * *

ADMINISTRATIF

Reprographie

	RECTO		RECTO-VERSO	
	Noir et blanc	Couleur	Noir et blanc	Couleur
A4	0,15 €	0,20 €	0,25 €	0,30 €
A3	0,30 €	0,35 €	0,40 €	0,45 €

ARTICLE 2 : Dit que les recettes sont inscrites au Budget Principal de la Commune.

**Monsieur le Maire,
Michel SCICLUNA**

LE MAIRE SOUSSIGNÉ, CERTIFIE QUE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION A ÉTÉ AFFICHÉE LE 24/06/16 ET ADRESSÉE A M. LE PRÉFET DE CHARTRES LE 23/06/16, ET RENDUE EXÉCUTOIRE CONFORMÉMENT A LA LOI DU 02/03/1982 MODIFIÉE, COMPLÉTÉE PAR LA LOI DU 22/07/1982